



COLLÈGE DES AUMÔNIERS DU TRAVAIL DE CHARLEROI

“ Ouvrez les portes de votre avenir ! ”

*Tu es soigneux(se), créatif(ve), soucieux(se) du détail et persévérant(e) ? Alors cette option peut t'intéresser :*

# OUVRIER(ÈRE)- PLAFONNEUR(SE)

## LE MÉTIER ET LA FORMATION

---

La formation en CEFA Art.45 « **Ouvrier(ère)-plafonneur(se)** » t'apprendra à :

- participer aux tâches de préparation, d'exécution, d'installation et de désinstallation de chantier,
- appliquer de l'enduit et/ou de mortier sur murs et plafonds,
- appliquer du mortier sur façades,
- placer du plafonnage à sec,
- placer des cloisons légères et de plafonds en plâtre,
- placer de l'isolation associée à ton travail,
- collaborer à la pose de plâtres décoratifs,
- ...



## LE CEFA

---

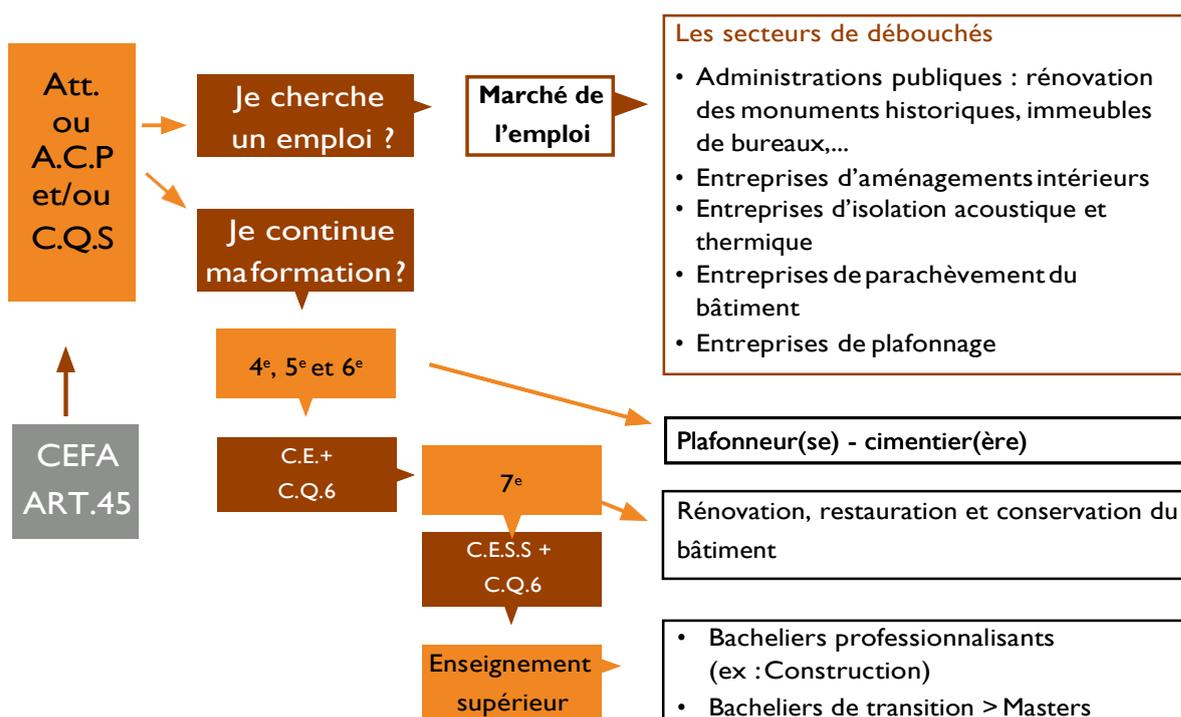
C'est l'alternance entre des périodes de cours à l'école (durant 2 jours) et des périodes de formation dans une entreprise (durant 3 jours).

## CONDITIONS D'ADMISSION

---

Avoir au minimum 15 ans et suivi au moins deux années de l'enseignement secondaire de plein exercice.

## PERSPECTIVES



Att. : Attestation de réinsertion vers une 4P de l'enseignement secondaire ordinaire ou en alternance.  
 ACP : Attestation de Compétences Professionnelles  
 CQS : Certificat de Qualification Spécifique  
 CQ6, CQ7 : Certificat de Qualification  
 CE6P : Certificat d'Études de 6<sup>e</sup> année professionnelle

## LA GRILLE HORAIRE

<b>Formation commune :</b>	
Français	3h
Mathématique	2h
Sciences humaines	2h
<b>Formation liée à la spécialité :</b>	
TP Plafonnage	8h
<b>Total :</b>	<b>15h</b>

En fin de 3<sup>e</sup> année : Attestation de réinsertion vers une 4P

En fin de 4<sup>e</sup> année : Attestation de Compétences Professionnelles et/ou Certificat de Qualification Spécifique